AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **LA DER**

Dates complètes : LE SAMEDI 2 DECEMBRE 2023

Lieu: Port

Autorité Organisatrice : CLUB NAUTIQUE PORTOIS

1. REGLES

La régate sera régie par :

- **1.1**. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- **1.2**. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- **1.3**. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- **1.4**. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- **2.1**. La course est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) : Voiliers habitables
- **2.2**. Fiches d'inscriptions à retournées **au plus tard le 25 novembre 2023** par mail: cnp974@gmail.com ou formel_2@msn.com ou 0692 04 01 49
- **2.3**. Les bateaux admissibles peuvent régler leur inscriptions au C.N.P. au plus tard le matin de la régate entre 8h00 et 10h00 ou les vendredis d'avant régate à partir de 18h30.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants:

	Régate	Régate + Repas	Repas invités
Régatiers	20 euros	50 euros	
Invités			35 euros

Possibilité de prendre sa licence annuelle (68€) ou journalière (16€) lors de l'inscription.(certificat médical à fournir)

4. PROGRAMME

4.1. Jour de course :

Date	Classe	Courses du jour
02/12/2023	Toute	Plusieurs manches côtières

· 8h00-10h00 : inscriptions et petits déjeuners

· 10h00 : briefing des skippers et barreuses

· 11h00 : Départ de la première manche

· 18h00 : Proclamation des résultats et remise des récompenses

· A suivre : Soirée

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

5.1. Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le matin de la régate entre 8h00 et 10h00.

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Plusieurs côtier

7. CLASSEMENT

Système de calcul du temps compensé: Jauge OSIRIS.

8. RESULTATS

Proclamation des résultats au C.N.P. vers 18H00

9. RECOMPENSES

- Une coupes aux 3 premiers

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

11. ASSURANCE

Les concurrents non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Le Club Nautique Portois le vendredi à partir de 18h30 au club house.

AST

Ou par mail: cnp974@gmail.com ou formel_2@msn.com

Ou 0692 04 01 49

Le président du comité de course

Brice Armengaud

Association loi 1901 affiliée FFV n° C9R515. Agrément DDJS 97406ET0068

1 rue Paul Berthier Marina de Plaisance, 97420 Le Port. Gsm 0692040965. Email cnp974@g